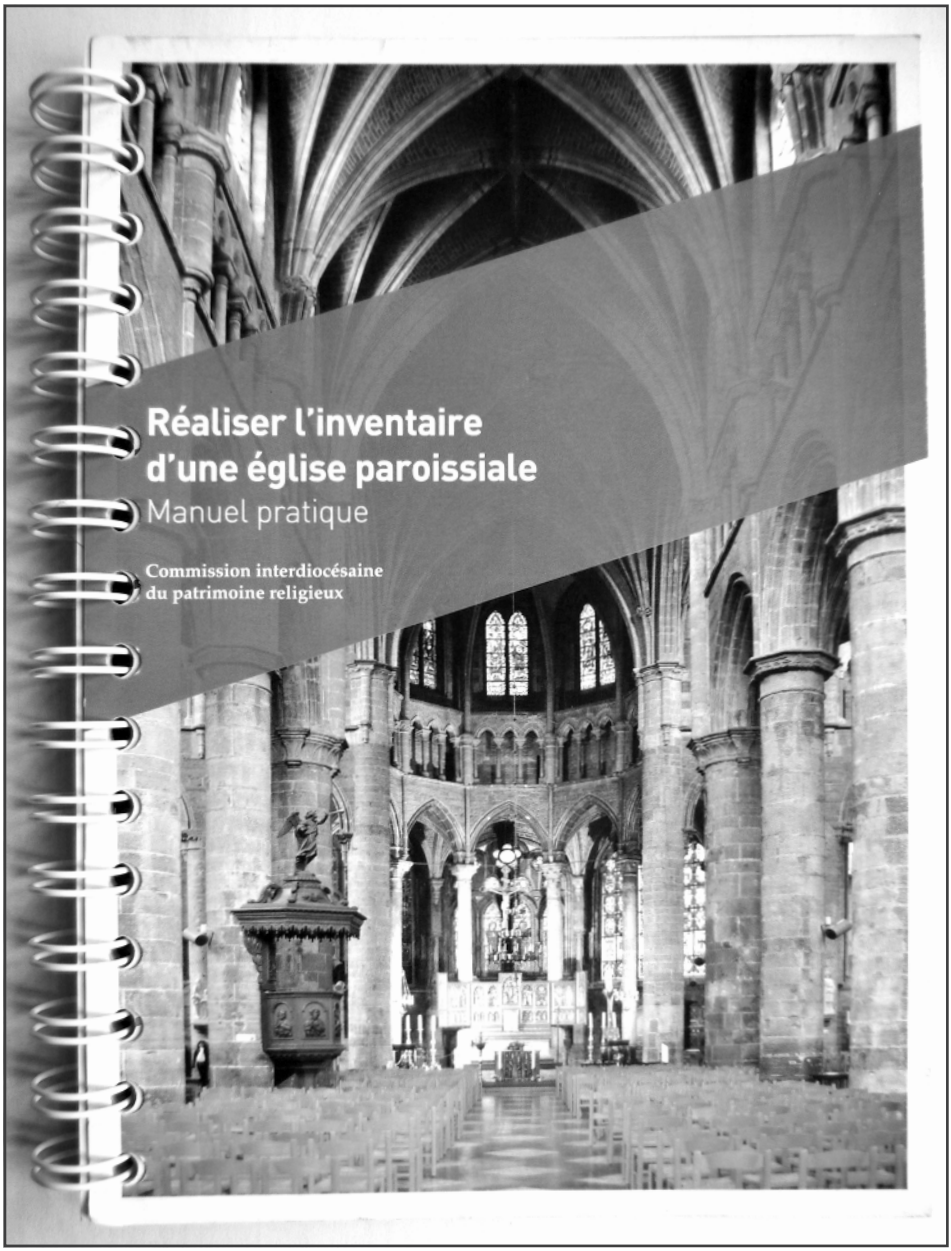
Inventaire des églises paroissiales



Pourquoi un inventaire du patrimoine religieux?



Inventorier le patrimoine religieux est une obligation légale qui remonte… au décret impérial de 1809. Le but : conserver le patrimoine, éviter sa dispersion suite à des prêts, des ventes, des vols…

Peu de fabriques d'église ont, dans leurs cartons, un tel inventaire. Et si l'inventaire existe, bien peu sont à jour.

Les + d'un inventaire :

- Connaître l'ensemble du mobilier qui est sous la responsabilité de la fabrique d'église.
- Connaître et suivre dans le temps l'état de conservation.
- Souscrire une assurance pour les pièces les plus importantes.
- Programmer des travaux de restauration des peintures, des réparations...
- Programmer une exposition sur base du patrimoine paroissial, prêter des œuvres (en remplissant un contrat de prêt).
- En cas de vol, fournir à la Police, un descriptif précis – photos à l'appui – de la pièce dérobée. On multiplie ainsi les chances de la retrouver sur une brocante, chez un antiquaire…

Le pourquoi d'une publication

Les fabriciens sont les responsables du patrimoine religieux. Pour connaître l'importance de ce patrimoine, il est indispensable d'en dresser un inventaire. Afin d'aider les fabriciens dans cette mission essentielle à la sauvegarde des biens, une publication vient d'être éditée. Le titre : *« Réaliser l'inventaire d'une église paroissiale » manuel pratique.*



Après la Flandre, la Wallonie

« Réaliser l'inventaire d'une église paroissiale » manuel pratique a été conçu par la Commission Interdiocésaine du patrimoine religieux. Elle s'est largement inspirée d'un guide similaire qui, depuis quelques années maintenant, est utilisé dans les fabriques d'église des diocèses néerlandophones pour inventorier le patrimoine religieux des églises paroissiales. Il sera dorénavant utilisé dans tous les diocèses francophones.

Carnet à spirales

« Réaliser l'inventaire d'une église paroissiale » manuel pratique se présente sous la forme d'un carnet à spirales.

Les pages sont cartonnées pour en faciliter la manipulation mais aussi pour durer dans le temps.

Vous y trouverez des conseils pour mener à bien cet inventaire :

- privilégier le travail en équipe;
- qu'inventorier?
- comment prendre les photos des différentes pièces;
- comment décrire un tableau;
- des doutes sur l'auteur de l'œuvre, sur son année de création : que faire?...



Des photos et encore des photos

Vous y découvrirez également une série impressionnante de photos d'objets les plus courants dans une église : des calices, des reliquaires, des vêtements liturgiques… Et pour chaque photo, des explications. Un vocabulaire auquel chacun n'est pas toujours familier et qui est expliqué simplement. Le texte est court et vous évitera de confondre, par exemple, manuterge et purificatoire.

Un inventaire : méthode et rigueur

Inventorier toutes les pièces (tableaux, sculptures, tissus liturgiques…) représente un travail important qui demande organisation, méthode et rigueur. Si la tâche est confiée au secrétaire de fabrique, il doit s'entourer. Les objets présentés dans l'église font partie de cet inventaire tout comme ceux qui se trouvent dans la sacristie mais aussi, par exemple, au presbytère.



Point de départ?

L'inventaire réalisé par l'IRPA (Institut Royal du Patrimoine Artistique) a été réalisé entre 1975 et 1990. Il s'agit d'un inventaire photographique de tout le patrimoine mobilier des églises paroissiales de Belgique.

Le récolement

Un inventaire pour être un outil performant et fiable se doit d'être à jour. Une fois par an, il sera nécessaire de l'actualiser. C'est ce que l'on appelle, « le récolement ».

Une date butoir?

Cet inventaire doit-il être réalisé pour une date précise? Le décret impérial précise que le conseil de fabrique doit se réunir, au minimum, quatre fois par an. Notamment pour examiner les comptes mais aussi élaborer le

budget. Le décret impérial prévoit également qu'au cours de la séance de décembre, le secrétaire de la fabrique d'église présente l'inventaire du patrimoine mobilier aux membres de son conseil.



Informatisation

Une fois l'inventaire réalisé, sur fiches papier, il s'agira, dans un deuxième temps, de veiller à son informatisation. Insérer les fiches dans une base de données, un autre travail important mais qui ne devra être réalisé qu'à une seule reprise. Après, ce sera de la mise à jour.

Un logiciel sera disponible dès le printemps prochain et des formations locales sont prévues. Toutes les indications vous parviendront dans les semaines à venir.

Deux exemplaires par fabrique

« Réaliser l'inventaire d'une église paroissiale » manuel pratique a été envoyé, par l'Evêché, en deux exemplaires, au secrétaire de chacune des fabriques d'église. Un exemplaire est destiné au secrétaire qui a la charge de réaliser cet inventaire. Le second exemplaire est destiné au desservant de la paroisse.

Ces manuels pratiques sont des outils de travail pour les personnes en fonction actuellement mais aussi pour celles qui succéderont.

S'ils doivent être conservés précieusement, ils font partie des outils de travail incontournables.



Deux souhaits

Que ce manuel soit utilisé rapidement et ne soit pas rangé dans l'attente d'un hypothétique inventaire.

Que ce manuel soit transféré au nouveau secrétaire en cas de remplacement de ce dernier. Ce manuel est aussi précieux que les registres et autres documents de la fabrique.

En pratique

Sur le site internet du diocèse (www.diocesedenamur.be), à la rubrique Art, Culture et Foi, vous trouverez un modèle de fiche d'inventaire à télécharger.

Des informations?

Christian Pacco, secrétaire général du service Art Culture et Foi répond à vos questions.
Pour le joindre : acf@gmail.com.